



COLLÈGE O'SULLIVAN DE MONTRÉAL INC.



Canada

GUIDE POUR ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

COLLÈGE O'SULLIVAN

VOTRE PREMIER CHOIX QUAND VOUS ÉTUDIEZ À L'ÉTRANGER

Le Collège O'Sullivan est une institution privée d'enseignement collégial avec un effectif d'environ 500 étudiants. Nous sommes un établissement d'enseignement désigné (**numéro EED - O19 358 463 079**) ayant un plan d'intervention immédiate en réponse à la Covid-19 approuvé. De par la taille du collège, nos étudiants bénéficient d'un enseignement de qualité combiné d'une attention individuelle, permettant ainsi une intégration plus facile pour nos étudiants internationaux. Nos programmes d'études sont offerts en français et/ou en anglais et mènent à un diplôme ou à une attestation d'études collégiales permettant d'entrer sur le marché du travail ou de poursuivre des études universitaires. Le collège offre des cours en Gestion de réseaux et sécurité informatique, en Technologie des médias et plateau de tournage, en Techniques juridiques et en Medical Records.

Le Collège O'Sullivan, situé au centre-ville de Montréal, jouit d'une réputation d'excellence au sein du monde des affaires et ce, depuis sa fondation en 1916.

Au cours des dernières années, nous avons accueilli des étudiants venant de la République dominicaine, du Maroc, de l'Algérie, de la France, du Japon, de la Tunisie, du Panama, de la Colombie, de la Corée, du Mexique, de la Chine, ainsi que de différents pays d'Afrique et d'Asie.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission au Collège O'Sullivan est basée sur vos résultats scolaires du secondaire et/ou post-secondaire. Les étudiants internationaux doivent avoir réussi le niveau équivalent au diplôme d'études secondaires. De plus, ils pourraient avoir à passer un test de maîtrise de la langue française, ou anglaise, pour pouvoir être admis dans le programme. Chaque année, de nouveaux trimestres d'études débutent en août et à la mi-janvier.



Puisque le processus pour obtenir les autorisations légales pour étudier peut prendre plus de quatre (4) mois et que les étudiants internationaux doivent se procurer un permis d'études avant de quitter leur pays, les candidats peuvent faire une demande d'admission jusqu'au 31 août pour la session débutant en janvier et au 1^{er} mars pour la session débutant en août.

DOCUMENTS REQUIS POUR FAIRE UNE DEMANDE D'ADMISSION AU COLLÈGE O'SULLIVAN

- Formulaire de demande d'admission (http://osullivan.edu/services-demande_admission.html);
- frais de demande d'admission (100 \$ en dollars canadien);
- les relevés de notes des deux dernières années du secondaire et les résultats partiels de l'année en cours s'il y a lieu, ainsi que le diplôme;
- les derniers relevés de notes d'études postsecondaires et diplôme;
- résultats du test de langue, si nécessaire – selon que le français (ou l'anglais) est votre langue seconde (TOEFL pour l'anglais). Un test en ligne gratuit est offert au collège;
- certificat de naissance et passeport.

COÛTS



Vous trouverez l'information sur les droits de scolarité en cliquant sur le lien : (http://osullivan.edu/services-droits_scolarite.html)

Afin de recevoir la lettre officielle d'acceptation du Collège O'Sullivan, l'étudiant doit acquitter les droits d'inscription.

Assurance: pour obtenir un permis d'études, tout étudiant international doit être couvert par une assurance maladie et hospitalisation. Cette assurance est disponible au Collège O'Sullivan, par l'entremise de courtiers d'assurance ou selon les démarches de l'étudiant.

PROCÉDURE À SUIVRE POUR L'OBTENTION DU PERMIS D'ÉTUDES

1. Faire une demande d'admission au Collège O'Sullivan de Montréal en incluant une copie de tous les documents nécessaires et en payant 100 \$ de frais d'admission.
2. Une fois la demande acceptée, le collège envoie par courriel un contrat d'acceptation à l'étudiant. Celui-ci doit être signé et retourné au collège avec les **droits d'inscription de 250 \$**. Ceci est nécessaire afin d'obtenir la lettre d'acceptation officielle pour la demande de certificat d'acceptation du Québec (C.A.Q.). Il faut noter que le contrat n'est pas un document officiel et qu'il ne sera pas accepté par les services d'immigration.
3. Il faut faire la demande de C.A.Q. en ligne au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca
4. Suite à la réception du C.A.Q., vous pourrez faire votre demande de permis d'études auprès du Bureau canadien des visas (BCV) de votre lieu de résidence ou auprès d'une ambassade ou d'un consulat canadien dans le pays où vous vous trouvez. Il est important de noter que vous ne pourrez pas faire une demande de permis une fois au Canada.

Pour de plus amples informations sur le CAQ, vous pouvez communiquer avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration au 514 864-9191 ou par courriel au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca.



Pour de plus amples informations sur le permis d'études, vous pouvez communiquer avec le ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada au 1 888 242-2100 si vous êtes au Canada ou consulter leur site internet au www.cic.gc.ca

ARRIVÉE À L'AÉROPORT DE MONTRÉAL

À leur arrivée au Canada, à l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau, les étudiants internationaux doivent se présenter aux Services d'Immigration Québec pour les formalités d'usage. Le personnel de ces bureaux est en mesure de fournir les renseignements nécessaires pour les besoins immédiats.



RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Si vous désirez plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec moi :

Dominic La Manna, responsable des étudiants internationaux
Collège O'Sullivan de Montréal Inc.
1191, rue de la Montagne
Montréal (Québec) H3G 1Z2
CANADA

Téléphone : 514 866-4622
Courriel: admission@osullivan.edu



Venez me rencontrer dans mon bureau virtuel en cliquant sur ce lien :
[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

SYSTÈME D'ÉDUCATION AU QUÉBEC

Progression des études

